



Concours du second degré

Rapport de jury

Concours : CAPES interne / CAER

Section : Histoire-géographie

Session 2015

Rapport de jury présenté par : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN
Président du jury.

Introduction

Pour cette session 2015, le nombre de postes au CAPES interne augmente légèrement 72 (contre 60 en 2010, 2011, 2012 et 65 en 2013 et 2014). Celui du CAER est en légère diminution (104 contre 110) : il avait atteint son plus bas niveau en 2012 avec 65 postes (103 en 2010, 104 en 2011, 100 en 2013).

La nouveauté de l'année 2015 consiste en la mise en place de deux commissions d'oraux délocalisées à Sainte-Anne en Guadeloupe rendue possible grâce à un nombre suffisant d'admissibles pour regrouper les candidats des Antilles et de la Guyane. Cette délocalisation a incontestablement permis de meilleures conditions de travail à des candidats dégagés de la contrainte d'un long voyage avec décalage horaire.

Composé de 62 membres, le jury a travaillé avec sérieux dans un esprit de convivialité. Il a eu en permanence le souci de l'équité vis-à-vis des candidats, que ce soit dans l'évaluation des dossiers de RAEP, ou lors des interrogations orales. Les phases d'harmonisation entre les binômes de correcteurs de l'écrit et entre les commissions d'oral ont été conduites avec la plus grande vigilance. Les membres du jury ont eu à cœur de prendre en compte les qualités scientifiques, didactiques et pédagogiques de tous les candidats afin de repérer les meilleurs d'entre eux. Leurs profils étant diversifiés, les examinateurs ont su à l'oral tenir compte de la spécificité de chacun, demandant aux candidats qui avaient déjà enseigné de s'appuyer sur leur expérience, à ceux qui n'avaient pas cette expérience de se projeter dans des situations d'enseignement. Tous ont ainsi eu la possibilité de montrer leurs compétences.

Les épreuves orales ont été organisées les 9 et 10 juin au lycée Yves Leborgne de Sainte-Anne en Guadeloupe et du 29 juin au 3 juillet au lycée Aristide Briand de Saint-Nazaire. Les conditions de travail y ont été, dans les deux cas, excellentes grâce à l'attention des proviseurs, de leur adjoint et à la mobilisation des personnels ATOSS. A Sainte-Anne comme à Saint-Nazaire, les équipes d'appareilleurs ont assuré avec une grande bienveillance l'accueil et l'encadrement des candidats admissibles durant les épreuves orales, et ont ainsi constitué des éléments de réussite. Que tous soient ici vivement remerciés pour leur professionnalisme.

I – Présentation du jury et données statistiques

1 – Le jury

Le Directoire était composé de : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN, président du jury ; Françoise JANIER-DUBRY, IA-IPR, secrétaire générale ; Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Laurent MARIEN, IA-IPR ; Gaël REUZE, IA-IPR ; Michel ROQUES, IA-IPR ; Anne STRASSER, IA-IPR.

Les membres du jury :

ANGLES Anne, BECOGNÉE Vincent, BELLIARD Gil, BEUNARD Dorothée, BINVIGNAT Christine, BOILOT Nathalie, BONNECAZE Marion, BONNOT Romain, BRAGUE Patricia, CALVO Stéphane, CHASTAN Jérôme, CINQ Bruno, COULON Samuel, DAVID Anne, DESABRES Pascal, DOMAIN Magali, DUBREUILH Sylvie, DUCREUX Sébastien, DUFOUR Marie-Bénédicte, DUVAL Alan, ESCAFFRE Sandrine, ETTWILLER-MANGENEY Marie, EYCHENNE Jean-Marc, FROMENT Eric, GALAN Philippe, GALOPEAU de ALMEIDA Christine, GAUTHERON Anne-Claire, JULLIEN Hélène, JUNG-ARESCALDINO Agnès, KHODJERANE Amar, LE DRÉAU Christophe, LEJEUNE Valérie, LEMOINE Mathieu, LEVASSEUR Thierry, MATTHEYSES-LE GARREC Elodie, MIONE Fabien, MONTROZIER Elsa, PAGE Naïma, PALFRAY Anne-Sophie, PODETTI Claire, REVERT Stéphane, RIBON Jean-Baptiste, ROMANET Fabrice, SOMMIER Cécile, SORIA Laurent, TANGUY Isabelle, TEYCHENNE Véronique, THÉPAUT Pierre, THÉRAUD Jean-Michel, TRIGUEROS Lionnel, VALIÈRE Nathalie, VERGÈS Nathalie, ZDOBYCH Eric.

Membre du jury avec voix délibérative, Mme THIRION-LE GUEN Laurence, professeur certifié, représentait les établissements privés associés à l'Etat par contrat.

2 - Données Statistiques

Avec 1 322 dossiers de RAEP corrigés cette année, le nombre de candidats effectifs est quasi stable (1 305 candidats ont composé en 2014, 1 318 en 2013, 1 151 dossiers de RAEP ont été corrigés en 2012). Cependant, le jury regrette que trop de candidats s'inscrivent et ne concourent finalement pas : près de 45% des inscrits au CAPES et 25% de ceux du CAER ont renoncé à tenter leur chance en n'envoyant pas de dossier. Précisons également que, cette année encore, 80 dossiers ont été éliminés pour un non-respect des règles que nous rappellerons plus loin. Le jury a pu retenir 173 admissibles au CAPES pour 681 dossiers valides et 251 admissibles au CAER sur 557 dossiers non éliminés. En convoquant 424 candidats aux épreuves d'admission contre 325 en 2014, le jury a voulu donner leur chance au maximum d'entre eux et rappeler que, dans un concours de recrutement de professeurs, l'oral reste déterminant.

La barre d'admissibilité au CAPES et au CAER diverge un peu. A la session 2015, les barres d'admissibilité sont de 13 pour le CAPES et de 11 pour le CAER. La barre des admis est au CAPES de 12,33 en progression d'un point par rapport à 2014 et de 11,67 au CAER. Tous les postes ont été pourvus. Le CAPES interne d'Histoire et Géographie demeure un concours sélectif demandant une solide préparation.

	2015	2014	2013	2012	2011	2010	2009	2008	2007	2006
Nombre postes CAPES	72	65	65	60	60	60	60	60	80	80
Nombre postes CAER	104	110	100	65	104	103	115	130	170	210
Moyenne générale écrit CAPES/20	9,65	8,87	9,22	8,12	5,75	6,04	6,58	6,55	6,34	6,36
Nombre de copies ou dossiers CAPES	681	533	793	669 (dossiers RAEP)	608	689	714	809	1048	1365
Moyenne générale écrit CAER/20	10,08	9,45	13,24	8,96	5,76	6,33	6,75	7,16	6,78	6,64
Nombre de copies ou dossiers CAER	557	675	525	482 (dossiers RAEP)	450	509	456	490	522	462
Barre d'admissibilité CAPES/20	13	12	12,5	11	8,5	10	10	10	10	11
Nombre d'admissibles CAPES	173	161	142	139	135	135	146	150	196	199
Barre d'admissibilité CAER/20	11	11,5	10,5	11	5	07	06	06	06	06
Nombre d'admissibles CAER	251	164	208	143	221	224	273	317	310	294
Barre d'admission CAPES/20	12,33	11,33	10,83	11,25	11	12	12	12,3	11	11,3
Nombre d'admis CAPES	72	65	65	60	60	60	60	60	80	80
Barre d'admission CAER/20	11,67	11	11,67	11,25	9	10,3	10	10,3	09	08
Nombre d'admis CAER	104	100	100	65	104	103	103	114	150	170

1 - Les écrits

a) LES CANDIDATS

	CAER	CAPES	TOTAL
Inscrits			
Hommes	349	654	1 003
Femmes	434	668	1 102
Présents			
Hommes	259	354	613
Femmes	333	376	709
Admissibles			
Hommes	99	75	174
Femmes	152	98	250

Origine géographique des candidats et des admissibles

Académie	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
AIX-MARSEILLE	37	32	10	63	37	11
BESANCON	11	10	3	15	8	1
BORDEAUX	42	34	12	58	33	10
CAEN	20	15	6	18	11	3
CLERMONT-FERRAND	4	3	1	17	7	1
DIJON	12	10	4	17	8	2
GRENOBLE	45	30	16	47	22	3
LILLE	49	37	18	56	29	13

LYON	40	31	12	57	23	2
MONTPELLIER	39	32	12	51	27	8
NANCY-METZ	22	17	4	33	27	8
POITIERS	20	15	5	52	39	11
RENNES	56	36	14	40	23	8
STRASBOURG	12	12	8	36	19	5
TOULOUSE	24	18	14	60	40	10
NANTES	57	43	20	71	39	8
ORLEANS-TOURS	27	20	8	30	19	6
REIMS	12	10	3	21	13	0
AMIENS	28	22	11	20	8	1
ROUEN	17	11	5	39	24	1
LIMOGES	6	4	1	21	12	5
NICE	32	26	12	37	23	2
CORSE	2	0	0	23	15	3
LA REUNION	10	8	1	51	23	5
MARTINIQUE	6	4	2	21	10	4
GUADELOUPE	1	1	0	33	24	2
GUYANE	3	1	1	50	21	6
NOUVELLE CALEDONIE	6	2	1	14	11	4
POLYNESIE FRANCAISE	11	10	4	16	6	0
MAYOTTE	0	0	0	22	11	2
CRETEIL-PARIS-VERSAIL.	132	98	43	233	118	28
Total	783	592	251	1322	730	173

Titres et diplômes des candidats et des admissibles

Titre	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
Doctorat	21	15	3	57	36	8
Diplôme post secondaire 5 ans et +	42	27	14	53	32	5
Master	309	244	114	469	263	68
Grade master	17	13	8	25	14	5
Diplôme d'ingénieur (bac+5)	2	2	0	1	1	0
Diplôme grande école (bac+5)	3	1	0	7	4	1
Dispense au titre 3 enfants (mère)	8	4	0	8	4	2
Dispense au titre 3 enfants (père)	3	2	1	4	1	0
Licence	207	153	56	404	219	48
M1 ou équivalent	135	105	45	193	109	24
Titre Classe niveau I ou II				2	0	0
Inscrit 4 ^e année études post secondaire				3	1	0
Inscrit 5 ^e année études post secondaire				1	1	1

CPE titulaire – Ancien titulaire				2	0	0
Enseignant titulaire – Ancien titulaire				35	13	3
Diplôme postsecondaire 3 ans	3	2	1	3	2	0
Diplôme postsecondaire 4 ans	17	12	4	27	17	6
Inscription en M2 ou équivalent	11	8	4	18	8	1
Inscription en M1 ou équivalent	4	3	1	8	5	1
Contract/anc.co ntract def. ens priv	1	1	0	2	0	0

Âge des candidats

Année de naissance	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
1952				1	1	0
1954	1	0	0			
1955	2	0	0			
1956				2	0	0
1957	1	1	0	2	1	1
1958	1	0	0	1	0	0

1959				4	2	0
1960	4	3	2	4	2	1
1961	7	3	1	9	3	0
1962	4	2	1	7	3	0
1963	4	2	0	11	5	2
1964	9	9	2	13	7	3
1965	5	3	0	15	6	1
1966	7	4	2	18	12	2
1967	8	4	0	28	21	3
1968	8	5	3	31	15	4
1969	16	9	3	29	14	2
1970	20	14	6	38	26	7
1971	20	17	9	46	23	6
1972	39	30	12	36	19	5
1973	22	19	5	49	26	4
1974	28	17	8	44	21	3
1975	26	21	10	64	35	7
1976	34	29	5	58	35	12
1977	40	28	15	49	25	7
1978	28	21	9	77	37	7
1979	49	32	11	60	33	10
1980	34	30	20	46	27	7
1981	47	36	15	63	31	7
1982	49	38	18	68	42	11
1983	58	47	20	78	46	9

1984	57	45	17	96	55	15
1985	67	46	24	86	51	13
1986	36	29	10	63	38	14
1987	27	24	13	57	30	4
1988	20	19	9	34	21	5
1989	5	5	1	18	9	0
1990				8	4	1
1991				5	4	0
1992				3	0	0
1993				1	0	0

b) LES RESULTATS

	Inscrits	Non éliminés	Note max.	Note min.	Moyenne totale	Moyenne admissibles	Barre d'admissibilité	Nombre admissibles
CAER	783	557	19	1	10,11	13,07	11	251
CAPES	1 322	681	19	1	9,65	14,27	13	173
Total	2 105	1 238			9,88	13,67		424

Notes	CAER			CAPES		
	Dossier de géographie	Dossier d'histoire	Total	Dossier de géographie	Dossier d'histoire	Total
≥1 et <2	0	4	4	1	0	1
≥2 et <3	1	0	1	1	1	2
≥3 et <4	1	1	2	4	4	8
≥4 et <5	2	4	6	3	12	15
≥5 et <6	6	11	17	17	18	35
≥6 et <7	17	21	38	23	38	61

≥7 et <8	28	28	56	40	44	84
≥8 et <9	39	29	68	39	44	83
≥9 et <10	38	36	74	41	44	85
≥10 et <11	15	25	40	31	28	59
≥11 et <12	25	21	46	15	22	37
≥12 et <13	32	28	60	18	20	38
≥13 et <14	31	31	62	39	31	70
≥14 et <15	16	16	32	22	22	44
≥15 et <16	9	18	27	13	14	27
≥16 et <17	3	11	14	9	6	15
≥17 et <18	5	4	9	4	4	8
≥18 et <19	0	1	1	6	3	9
≥19 et <20	0	0	0	0	0	0
DOSSIERS ÉLIMINÉS						
Erreur d'inscription	14			19		
Nombre de pages trop élevé	6			19		
Authentification impossible	14			11		

2 - L'admission

a) LES CANDIDATS

Origine géographique des admis

Académie	CAER			CAPES		
	Admissibles	Présents	Admis	Admissibles	Présents	Admis
AIX-MARSEILLE	10	9	3	11	11	7
BESANCON	3	2	0	1	1	0
BORDEAUX	12	12	5	10	10	3
CAEN	6	6	4	3	3	2
CLERMONT-FERRAND	1	1	0	1	1	1
DIJON	4	4	1	2	2	1
GRENOBLE	16	14	6	3	3	1
LILLE	18	16	3	13	12	6
LYON	12	11	5	2	2	0
MONTPELLIER	12	12	9	8	8	4
NANCY-METZ	4	3	2	8	8	2
POITIERS	5	4	2	11	11	5
RENNES	14	13	6	8	8	3
STRASBOURG	8	7	4	5	5	2
TOULOUSE	14	12	5	10	10	2
NANTES	20	17	8	8	7	4
ORLEANS-TOURS	8	8	5	6	6	1
REIMS	3	3	0	0	0	0

AMIENS	11	8	4	1	1	0
ROUEN	5	5	1	1	1	0
LIMOGES	1	1	1	5	5	2
NICE	12	12	7	2	2	1
CORSE	0	0	0	3	3	1
LA REUNION	1	1	0	5	5	1
MARTINIQUE	2	2	1	4	4	1
GUADELOUPE	1	1	1	2	2	1
GUYANE	0	0	0	6	6	3
NOUVELLE CALEDONIE	1	1	0	4	2	0
POLYNESIE FRANCAISE	4	4	2	2	2	0
CRETEIL- PARIS- VERSAIL.	43	41	19	28	27	18
Total	251	230	104	173	168	72

Titres et diplômes des admis

Titre	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
Doctorat	3	3	0	8	8	3
Diplôme post secondaire 5 ans et +	14	14	11	5	5	3
Master	114	112	55	68	66	28
Grade master	8	8	3	5	5	3
Diplôme grande école (bac+5)				1	1	0

Dispense au titre 3 enfants (mère)				2	2	1
Dispense au titre 3 enfants (père)	1	1	1			
Licence	56	43	12	48	47	18
M1 ou équivalent	45	40	17	24	23	11
Inscrit 5 ^e année études post secondaire				1	1	0
Diplôme postsecondaire 3 ans	1	1	1			
Diplôme postsecondaire 4 ans	4	3	1	6	6	2
enseignant titulaire - ancien titulaire				3	2	1
Inscription en M2 ou équivalent	4	4	2	1	1	1
Inscription en M1 ou équivalent	1	1	1	1	1	1

Âge des admis

Année de naissance	CAER			CAPES		
	Inscrits	Présents	Admissibles	Inscrits	Présents	Admissibles
1957				1	1	0
1958						
1959						
1960	2	1	0	1	1	1

1961	1	1	0			
1962	1	1	0			
1963				2	2	0
1964	2	2	0	3	3	1
1965				1	1	0
1966	2	0	0	2	2	0
1967				3	3	1
1968	3	3	2	4	3	2
1969	3	3	1	2	2	0
1970	6	6	3	7	7	2
1971	9	8	4	6	6	2
1972	12	12	4	5	5	2
1973	5	3	2	4	4	2
1974	8	7	3	3	3	3
1975	10	9	5	7	6	1
1976	5	4	0	12	12	3
1977	15	15	8	7	7	4
1978	9	7	4	7	6	2
1979	11	10	4	10	10	7
1980	20	17	3	7	7	1
1981	15	12	7	7	7	4
1982	18	16	4	11	11	7
1983	20	20	8	9	9	6
1984	17	17	7	15	14	4
1985	24	24	12	13	13	8

1986	10	9	7	14	13	5
1987	13	13	9	4	4	2
1988	9	9	6	5	5	1
1989	1	1	1			
1990				1	1	1

Choix pour l'oral

	Histoire	Géographie
CAER	130	121
CAPES	80	93
Total	210	214

Récapitulatif

	CAER	CAPES	Total
Nombre d'admissibles	251	173	424
Présents	230	168	398
Nombre d'admis	104	72	176
Barre d'admission	11,67	12,33	
Hommes admis	48	32	80
Femmes admises	56	40	96

Moyennes de l'admission

	CAER	CAPES	Total
Moyenne des	10,4	10,45	10,42

présents			
Moyenne des admis	14,32	15,18	14,9

CAER				CAPES		
Notes	Oral de géographie	Oral d'histoire	Total	Oral de géographie	Oral d'histoire	Total
≥1 et <2	0	0	0	0	1	1
≥2 et <3	1	2	3	2	3	5
≥3 et <4	1	4	5	1	0	1
≥4 et <5	5	1	6	3	2	5
≥5 et <6	9	9	18	7	4	11
≥6 et <7	10	6	16	10	4	14
≥7 et <8	6	10	16	9	9	18
≥8 et <9	9	14	23	12	8	20
≥9 et <10	7	14	21	5	5	10
≥10 et <11	8	4	12	5	4	9
≥11 et <12	5	6	11	3	1	4
≥12 et <13	13	7	20	4	0	4
≥13 et <14	10	5	15	6	6	12
≥14 et <15	11	13	24	6	8	14
≥15 et <16	4	10	14	5	6	11
≥16 et <17	4	2	6	6	3	9
≥17 et <18	4	5	9	3	3	6
≥18 et <19	4	3	7	1	6	7
≥19 et <20	2	2	4	2	5	7

II – L'épreuve écrite d'admissibilité

L'épreuve écrite d'admissibilité du CAPES interne / CAER prend la forme d'un dossier de reconnaissance des acquis de l'expérience professionnelle (RAEP) établi par le candidat. Ce dossier, non anonyme, est soumis à une double correction et noté de 0 (note éliminatoire) à 20.

1 - Présentation et expression : respect des consignes réglementaires

Les consignes matérielles et les règles de présentation sont en général respectées par les candidats. Quelques rares dossiers sont mal reliés, avec risque de perte d'une partie de celui-ci. Le respect de ces règles formelles, y compris celle de l'orthographe, n'est pas anodin pour des professeurs. Les correcteurs notent à cet égard que des progrès restent à faire et que rares sont les dossiers exempts de fautes d'orthographe. La maîtrise de l'outil informatique est requise comme une compétence incontournable. Du point de vue de la forme, des dossiers rédigés en grands blocs denses ne laissant pas apparaître de structuration sont d'une lecture difficile.

Comme l'an passé, le jury a dû éliminer un nombre non négligeable de dossiers qui ne respectaient pas la règle concernant le choix de la discipline de l'écrit : discipline déclarée histoire alors que le dossier contenait une séquence de géographie ou l'inverse. Le jury a dû également refuser des dossiers non certifiés par le chef d'établissement, qu'il s'agisse d'une absence totale de certification ou de l'absence du cachet de l'établissement, qui authentifie une signature qui, demeurée seule, est sans valeur. Enfin, ont été écartés comme non conformes les dossiers qui dépassaient le nombre maximum de pages autorisées (hors annexes). En effet, accepter qu'un candidat présente son expérience pédagogique sur huit pages au lieu des six prévues, reviendrait à accepter, à l'oral, qu'il puisse bénéficier de plusieurs minutes supplémentaires par rapport à d'autres.

Le jury insiste sur le respect de ces consignes dont l'oubli a encore cette année fait perdre toute chance à 80 candidats dont certains ont pourtant fourni un réel travail.

Le jury rappelle que le copier/coller d'extraits d'ouvrages qu'ils soient scientifiques, didactiques ou de sites internet est proscrit. Des éléments issus des sites pédagogiques des académies sont vite repérés par les examinateurs, souvent formateurs, et en tout cas familiers de ces sites. Toute copie, au-delà de la citation, présentée comme telle, peut conduire à la mise à l'écart du dossier par l'attribution d'une note très faible, voire à des sanctions administratives et pénales lourdes s'il s'avère que le dossier présenté par un candidat n'a pas été rédigé par lui ou ne fait pas état d'une situation d'enseignement effectivement pratiquée. Plusieurs cas de plagiat manifeste ont été repérés par le jury. Ils ont été sanctionnés d'une note très basse, éliminatoire de fait. Leur dossier a été transmis au Ministère où l'on a décidé de les exclure du concours.

2 - Parcours professionnel :

La première partie de l'épreuve invite les candidats à « *décrire les responsabilités qui lui ont été confiées dans les domaines de l'éducation et de la vie scolaire durant les différentes étapes de son parcours professionnel* », JORF du 3 mai 2011. Il s'agit donc bien de distinguer des étapes et

de préciser en quoi chacune d'entre elles a permis de développer des compétences professionnelles.

Celles-ci doivent, bien entendu, s'appuyer sur une formation universitaire qui, si elle n'a pas besoin d'être minutieusement détaillée, ne doit pas être oubliée dans le RAEP. La présentation du parcours professionnel ne doit pas revêtir l'aspect d'une exposition linéaire et chronologique des diverses expériences, responsabilités et postes occupés. On attend du candidat qu'il explique en quoi chacune de ces étapes lui a permis de construire telle ou telle compétence en rapport avec le métier de professeur. Expliquer que l'on a eu la responsabilité de jeunes, dans un cadre associatif, par exemple, ne suffit pas à en montrer les acquis pour devenir enseignant d'histoire et géographie. Les expériences d'enseignement doivent de la même manière ne pas se résumer à une liste ou à un exposé factuel. On attend du candidat qu'il prenne du recul, qu'il distingue les étapes les plus formatrices et les explicite concrètement au-delà du simple aspect déclaratif, et qu'il se situe ainsi dans une démarche de construction progressive de sa professionnalité. On lui demande d'être sincère et de montrer que son parcours s'ancre dans le quotidien du collège ou du lycée.

Les établissements ont un nom, une configuration et une organisation propres. Dans quels types, et pas seulement catégories, d'établissement a-t'il enseigné ? Combien de temps ? Dans quels lieux ? Avec quels élèves, quelles équipes ? Quels succès, quelles difficultés et quelles leçons le candidat a-t'il pu en tirer ? Comment s'est faite l'intégration à l'établissement ? Y a-t'il eu participation éventuelle aux projets ? A-t'il eu des responsabilités particulières et, si oui, que lui ont elle apporté en termes de compétences supplémentaires ? Comment le candidat a-t'il progressé sur le plan pédagogique ? Affirmer que l'on a eu, dans ses classes, des élèves à besoins particuliers n'éclaire en rien sur la façon dont on les a intégrés. S'il y a eu des difficultés (gestion de classe par exemple), qu'a-t'on fait pour y remédier ?

Le jury n'attend pas, non plus, un document auto promotionnel. Il n'est pas question de se décrire en professeur « modèle » ou de vouloir démontrer que l'on a acquis l'ensemble des compétences de l'enseignant, et encore moins de les énumérer. Certaines affirmations un peu naïves ne peuvent que faire sourire le jury, comme la vocation « depuis toujours » pour le métier de professeur.

Concernant les candidats qui n'ont pas eu d'expérience directe de l'enseignement en collège ou en lycée, le jury attend qu'ils démontrent de façon crédible qu'ils ont fait les efforts indispensables pour en acquérir une connaissance suffisante. Penser que l'on connaît le fonctionnement du collège parce que l'on a assisté à des conseils de classe n'est pas sérieux. Ils doivent mettre en valeur ce qui est transposable de leur expérience au collège ou au lycée général et technologique.

Concernant l'aspect disciplinaire qui a été occulté par un certain nombre de candidats, le jury rappelle qu'il s'agit de recruter des professeurs d'histoire et géographie. Il attend que cette partie du RAEP intègre une réflexion sur les objectifs de nos disciplines qui aille au-delà d'affirmations communes : former des citoyens, donner une culture générale ou développer l'esprit critique.

Cette réflexion doit concerner autant la géographie que l'histoire. Elle doit s'appuyer, elle aussi, sur l'expérience de la classe et faire le lien avec la formation universitaire.

3 - Analyse d'une réalisation pédagogique :

Avec une barre d'admissibilité élevée, cette épreuve de RAEP s'avère discriminante, spécialement cette seconde partie consacrée à l'analyse d'une situation concrète.

Le candidat est libre d'exposer une réalisation qui s'est déroulée en une séquence ou en une séance - même si le second cas permet d'entrer plus dans le détail -, mais il doit l'exprimer clairement et en indiquer le contexte au regard de sa programmation et dans la progression des apprentissages. Quel niveau de classe ? Quel profil de classe (contexte de l'établissement) ?...

Le jury réitère ses remarques de l'an passé. Le jury attend d'abord qu'aient été explicitées les problématiques scientifiques de la question qui sera ensuite transposée didactiquement. Ce premier temps est trop souvent négligé, parfois même absent, et conduit le jury à écarter les dossiers jugés trop superficiels en ce domaine. On ne peut enseigner l'histoire ou la géographie sans être au courant des problématiques majeures de ces disciplines. La référence aux programmes ou aux fiches « Ressources pour faire la classe » publiées sur Eduscol ne suffit pas. Prendre pour principale base les manuels des élèves du niveau concerné n'est pas acceptable. Sans demander une approche érudite, le jury attend que les connaissances des candidats soient suffisamment solides et actualisées. Des lectures s'imposent pendant la préparation pour rafraîchir ses connaissances ou les compléter. Des publications faciles d'accès comme la *Documentation photographique* ou des sites comme Géoconfluences peuvent constituer de premières aides précieuses.

La dimension didactique reste introduite assez souvent de façon maladroite : énumération des compétences du socle ou des capacités proposées avec les programmes au fil de la présentation elle-même ou parfois même par recopiage partiel des items du LPC. L'étude de cas en géographie ou le sujet d'étude en histoire reste souvent mal appréhendé. La place et le statut des documents dans la séance demeurent souvent flous ou ne font pas fait l'objet d'une vraie réflexion. Mais le défaut majeur en histoire comme en géographie, parfois réduite à l'acquisition de définitions, est que le factuel l'emporte souvent sur le sens.

La mise en œuvre pédagogique fait l'objet d'une attention particulière de la part des correcteurs qui sélectionnent les propositions de qualité. Rappelons qu'il s'agit d'un concours et qu'il s'agit de retenir les meilleures propositions. Le jury est très sensible à une mise en activité réelle des élèves.

A partir de là, le cours dialogué, entrecoupé de temps de « mise en activité des élèves » et qui reste le modèle dominant, a du mal à convaincre les membres du jury. Dans beaucoup de dossiers, il est difficile de savoir ce que font précisément les élèves. Par ailleurs, peu des professeurs qui y ont recours s'interrogent sur les limites de cette approche pédagogique. La variété des situations d'apprentissage se réduit à une liste : réponse à des questions, lecture de texte, visionnage d'un extrait de film. Les Tice sont souvent évoquées comme un exercice imposé sans que soit clairement montrée quelle plus value elles apportent dans ce cas précis. La

caractéristique de la majorité des dossiers que le jury n'a pas retenus, est en effet l'aspect strictement descriptif. Ils donnent pourtant le sentiment que le candidat a cru bien faire en listant les notions, les compétences, les documents rappelant pas à pas ce que faisait ou disait le professeur. Certaines réalisations pédagogiques sont irréalistes et surtout artificielles. Le jury, composé de professeurs d'expérience, sait ce qui est faisable en une séance ou une séquence. Ajoutons que le jury est peu sensible au vocabulaire ampoulé, surtout quand il est utilisé pour décrire des réalités pédagogiques très banales. Notons aussi que les candidats ayant manifestement lu les rapports de jury, donnent parfois le sentiment de chercher à éviter des écueils plutôt qu'à oser de vraies propositions de mise en œuvre sortant un peu du lot. Nous le rappelons : il s'agit d'un concours, le candidat doit donner au jury l'envie de l'entendre à l'oral.

Le jury attend des dossiers où l'on voit les élèves agir et interagir. Quelle part ont-ils dans la progression de la leçon ? Comment concrètement s'est ou se sont déroulées cette heure ou ces heures de cours ? Quels objectifs ont été posés avec la classe ? Comment les élèves construisent-ils leurs savoirs ? Comment s'élaborent les traces écrites ? Quelle attention à ceux qui sont en difficulté et quelles aides pour eux ? Telles sont, parmi d'autres, les questions auxquelles répond un bon dossier. Le jury sera toujours sensible aux pratiques originales ou innovantes à condition qu'elles soient conduites avec rigueur. Proposer, par exemple, une expérience de tâche complexe ne peut se faire que si l'on sait de quoi il s'agit et comment cela se conduit.

Enfin, au-delà de l'évaluation des élèves, présentée souvent en annexe, la réalisation pédagogique elle-même a-t-elle été évaluée ?

Ces conseils généraux sont valables pour tous les candidats. Le jury attire l'attention des candidats professeurs des écoles sur le fait que le travail qu'ils présentent doit clairement s'inscrire dans les disciplines histoire ou géographie, à l'exclusion de toute autre (enseignement d'éducation civique par exemple). Il est souhaitable qu'ils explicitent ce qui, dans leur proposition, serait transposable dans le second degré.

4 – Annexes

Les annexes ont pour but d'éclairer le jury sur la façon dont s'est construite et déroulée la séance ou la séquence pédagogique. Les documents choisis n'ont pas besoin d'être nombreux. Ils doivent être pertinents. Les copies d'élèves corrigées apportent peu de choses, d'autant qu'elles sont souvent choisies pour montrer les travaux d'un bon élève, d'un élève moyen et d'un dernier en difficulté.

Des documents sur lesquels on a travaillé, avec leurs consignes ou leur questionnement, des réalisations d'élèves faites en autonomie, seuls ou en groupes, sont plus significatifs. Des documents qui indiquent que l'on s'est soucié d'une vraie progression des apprentissages et d'une construction réfléchie de compétences sont valorisés par le jury.

Une inflation de documents est plus préjudiciable que profitable au candidat. Enfin, les annexes ne doivent pas servir à tenter de contourner la limitation du nombre de pages du dossier en y exprimant ce qui n'a pu être écrit. Dans le cas où cela est manifeste, les membres du jury ne peuvent que pénaliser le candidat.

En conclusion :

Dans un concours sélectif, passer le cap de l'épreuve d'admissibilité demande de prendre la rédaction du RAEP au sérieux. Le jury ne saurait se contenter d'un exposé simplement déclaratif. Il attend des candidats qu'ils aient mené une véritable réflexion sur leur parcours professionnel. Il est particulièrement sensible à la sincérité des réalisations qui lui sont présentées. Les membres du jury ont trop d'expérience pour attendre une séquence ou une séance « parfaite ». Ils valorisent toujours le candidat qui, ayant posé une vraie problématique scientifique, a eu le souci d'associer ses élèves à la construction de leurs savoirs et de leurs compétences.

D'excellents dossiers ont constitué un bonus appréciable au moment de l'admission et ont même sauvé certains candidats qui avaient fait un oral en demi-teinte.

III– L'épreuve orale d'admission

Le lycée Yves Leborgne de Sainte-Anne en Guadeloupe, les 9 et 10 juin, puis le lycée Aristide Briand à Saint-Nazaire (44), du 29 juin au 3 juillet, ont accueilli les épreuves orales d'admission des concours internes du CAPES et du CAER.

1 – Une épreuve orale professionnelle

La nature et les modalités de l'épreuve

Conformément au texte officiel, l'oral d'admission consiste en une seule épreuve durant laquelle le candidat est invité à analyser une situation d'enseignement prenant « appui sur un dossier proposé par le jury » dont il prend connaissance à l'entrée en préparation (deux heures). Le dossier porte sur une séquence (ou une partie d'une séquence) d'histoire ou de géographie de collège ou de lycée, le niveau d'enseignement (collège ou lycée) est mentionné dans le libellé. Le jury rappelle avec insistance que le candidat compose à l'oral dans la discipline qui n'a pas été choisie pour son dossier de RAEP, mais qu'il n'a pas le choix du cycle, entre collège ou lycée.

Le candidat doit prendre la mesure de la durée de l'épreuve, à savoir une heure maximum. Le candidat réalise un exposé durant 15 minutes maximum, suit un entretien avec le jury pendant 45 minutes maximum. Cette « entretien a pour base la situation d'enseignement proposée par le dossier », il permet au jury de faire préciser certains éléments de l'exposé ou du dossier. Il est ensuite « étendu à certains aspects de l'expérience professionnelle du candidat », ce qui conduit à élargir l'échange à la discipline n'ayant pas fait l'objet de l'interrogation principale, à évoquer également l'enseignement d'éducation civique ou d'ECJS (l'EMC à partir de la session prochaine), et à questionner le candidat sur les différentes missions du professeur, le fonctionnement de l'institution et du système éducatif. L'épreuve orale d'admission est une «épreuve professionnelle » dotée d'un coefficient 2.

Le dossier, support de l'épreuve

Le dossier comprend « des documents nécessaires à la préparation d'une leçon, des supports d'enseignement et une production d'élèves ». Il revêt une forme volontairement standardisée par souci d'équité de traitement entre les candidats. Une première page permet d'indiquer le sujet, le sommaire des documents sélectionnés (extraits de textes officiels et de documents d'accompagnement, textes scientifiques, documents didactiques - deux extraits de manuels -, production liée à la pratique de la classe) et les trois questions auxquelles le candidat doit répondre dans son exposé. La première question amène le candidat à formuler une problématique et à dégager des objectifs sur le sujet proposé, au regard des éléments du Bulletin officiel et de l'état des connaissances scientifiques. Une deuxième question concerne la confrontation des démarches proposées par les extraits des manuels, à partir des textes réglementaires mais aussi de l'état des connaissances scientifiques, de la problématique et des objectifs du candidat. Une dernière question porte sur la proposition d'un découpage en séances du sujet proposé, sur l'analyse de la production liée à la classe, et sur la proposition d'une évaluation de la part du candidat.

Les attentes du jury

Des candidats négligent encore de reprendre ce questionnement. Le respect de ces consignes reste pourtant un premier gage de réussite puisqu'il garantit notamment un équilibre de traitement des champs scientifiques, didactiques et pédagogiques. Les attentes du jury ne souffrent pas d'inflation d'une session à l'autre mais restent réalistes au regard de la nature des épreuves et des candidats admissibles. Le candidat doit pour sa part apporter une réponse à chaque interrogation pour répondre aux attentes du jury.

Le candidat doit ainsi rappeler les enjeux scientifiques et didactiques du sujet proposé, c'est dire qu'une préparation sérieuse du candidat est nécessaire notamment pour mettre à jour ses connaissances. La première question amène le candidat à exprimer les enjeux scientifiques qu'il veut partager, faire comprendre à ses élèves. Cette étape débouche sur une transposition didactique, le candidat peut ici s'appuyer sur les extraits de manuels notamment. Une étude strictement analytique des extraits de manuels est rarement pertinente, le candidat doit plutôt se montrer capable de confronter de façon synthétique les démarches proposées. Le jury note cependant que les documents sont rarement exploités avec rigueur, et parfois même sont oubliés par les candidats. Le jury attend du candidat qu'il s'empare davantage des documents fournis. Une analyse plus précise de l'un ou l'autre des documents du dossier peut ainsi venir en appui à la démonstration du candidat. Elle est souvent une aide pour répondre notamment à la troisième et dernière question. Le découpage en séances ne doit pas être sacrifié, ni se limiter d'ailleurs à un simple plan. L'expérience du candidat doit prendre ici toute la place qui lui revient pour nourrir la réflexion sur ce découpage en séances du sujet proposé, sur l'analyse de la production liée à la classe, comme sur la proposition d'une évaluation de la part du candidat. Le propos ne doit pas rester général mais s'appuyer sur des faits, des expériences et des situations concrètes de classe. L'élève doit être plus systématiquement au cœur de l'exposé ; la mise en activité des élèves et des situations différentes d'apprentissage sont attendues du candidat. Le jury a apprécié

les candidats qui prenaient le temps de décrire précisément une séance, des temps d'apprentissage. C'est souvent le moment privilégié pour évoquer la place du numérique dans nos enseignements, d'évoquer la possible différenciation pédagogique ou encore les remédiations. On ne peut faire à ce stade l'économie d'une réflexion sur l'évaluation, ses objectifs et ses modalités, en évitant les propos très généraux. Le jury est attentif au respect d'un équilibre de temps consacré au traitement de chacune de ces questions qui permet de reprendre les dimensions scientifiques, didactiques et pédagogiques. Les candidats reçus sont ceux qui ont réussi à articuler chacune de ces dimensions tout en plaçant les apprentissages des élèves au cœur de l'analyse.

Les dossiers fournis par le jury durant la session 2015

Comme pour les sessions précédentes, les dossiers proposés aux candidats correspondent à des parties de programmes officiels. Tous les niveaux de classe, de collège comme de lycée, de filières générales comme de filières technologiques, peuvent donner lieu à des dossiers. La connaissance de tous ces programmes est donc indispensable. Au moment de l'inscription, le candidat fait connaître la discipline choisie pour son dossier de RAEP. Pour l'épreuve orale, il est interrogé sur l'autre discipline à partir d'un dossier concernant le collège ou le lycée.

Exemples de dossiers proposés aux candidats cette année

Epreuve orale en géographie, niveau collège

- Enseigner « Habiter le monde rural » en classe de sixième.
- Enseigner « Des inégalités devant la santé » en classe de cinquième, dans le cadre de la partie 2 « des sociétés inégalement développées ».
- Enseigner « Les pays pauvres » en classe de quatrième, dans le cadre de la partie 2 « Les territoires dans la mondialisation ».

Epreuve orale en géographie, niveau lycée

- Enseigner « l'Afrique : les défis du développement » en classe de terminale dans le thème 3 « Dynamiques géographiques de grandes aires continentales ».
- Enseigner « l'enjeu énergétique » en classe de seconde générale, dans le cadre du thème 2 de géographie « Gérer les ressources terrestres ».
- Enseigner « Japon-Chine : concurrences régionales, ambitions mondiales » en classe de terminale L/ES/S, dans le cadre du thème 3 du programme de géographie « L'Asie du Sud et de l'Est : les enjeux de la croissance ».

Epreuves orale en histoire, niveau collège

- Enseigner « Les origines de Rome » en classe de sixième.
- Enseigner « Féodaux, souverains, premiers Etats » en classe de cinquième dans la seconde partie du programme « L'occident féodal, XIe-XVe ».
- Enseigner « L'âge industriel en classe de quatrième ».

Epreuve orale en histoire, niveau lycée

- Enseigner « Les abolitions de la traite et de l'esclavage et leur application » en classe de seconde.
- Enseigner « L'émigration d'Européens vers d'autres continents au cours du XIX^{ème} siècle » en classe de seconde.
- Enseigner « Les Economies-monde successives » dans le cadre du thème « Croissance et mondialisation », en classe de première générale.
- Enseigner « Les mémoires de la Seconde Guerre mondiale » en classe terminale, dans le thème introductif « Les mémoires : lecture historique ».

2 - La diversité des prestations et les critères d'évaluation

Le jury rappelle que le concours doit permettre le recrutement de professeurs d'histoire-géographie, les candidats doivent faire la preuve de cette bivalence à l'occasion des épreuves. Les candidats n'échappent pas à un questionnement dans les deux disciplines.

De l'oral combattif à l'abandon : l'hétérogénéité des candidats

La grande majorité des candidats a pris la mesure de ce concours et adopte une attitude attendue pour un concours de la fonction publique. Pourtant, la tenue vestimentaire ou le niveau de langue de certains rappelle que la chose n'est pas acquise. Si le costume cravate n'est pas une obligation, une tenue conforme à une épreuve de recrutement est un préalable. Par ailleurs, quelques candidats ont cherché à établir une connivence avec le jury, à l'évidence mal venue. De manière générale, il convient de ne pas se montrer familier et d'adapter son expression orale aux circonstances, une compétence du socle de connaissances et de compétences exigible des élèves en fin de scolarité obligatoire. Toute forme d'agressivité à l'égard du jury est aussi, bien entendu, à proscrire.

Comme pour les sessions précédentes, certains candidats, motivés et préparés, ont fait preuve de combattivité, voire de pugnacité qui réjouit souvent les membres du jury. S'ils ont reconnu parfois des lacunes, ces candidats cherchaient à répondre aux questions en mobilisant leurs connaissances et leurs expériences. Quelques uns, dont l'expérience professionnelle était limitée, ont fait valoir une excellente préparation à l'oral, notamment par un travail préalable approfondi sur les notions, concepts et questions mis en œuvre dans les programmes. Ils ont souvent fait le choix de se préparer en assistant à des cours en collège ou en lycée mais aussi en travaillant de façon approfondie leur connaissance des programmes et du système éducatif. Les attentes du jury restent réalistes mais il convient tout de même de montrer une maîtrise des notions de bases de nos disciplines, y compris celles qui doivent être maîtrisées par les élèves, et d'une certaine culture générale. A titre d'exemple, l'histoire de la Chine et les régimes politiques en France au XIX^e siècle restent largement ignorés de quelques candidats alors qu'il s'agit d'éléments contenus dans les programmes scolaires actuels. De même, les institutions de la France comme

de l'Union européenne sont souvent très mal connues. Le niveau en géographie a paru plus solide au jury mais les démarches géographiques restent encore bien mal assimilées. La consultation de manuels universitaires de premier cycle, la lecture des revues comme la *Documentation Photographique* restent incontournables pour une bonne préparation. Il est indispensable de s'assurer une maîtrise des notions de base en histoire comme en géographie, de travailler les démarches à engager en histoire et en géographie et de mieux connaître les programmes d'histoire et de géographie.

Une fois encore, on peut le regretter, des candidats ont manifesté de la résignation et un manque de réactivité qui interrogent le jury sur les compétences, comme sur l'appétence pour l'enseignement. Les notes portées sur cette épreuve ne peuvent que refléter cette diversité des candidats. Toute l'échelle de notation a été utilisée comme à la session précédente. Dans quelques cas, des écarts importants restent considérables entre le niveau du dossier de RAEP et la prestation orale du candidat. De manière générale, les prestations ne peuvent longtemps dissimuler certaines carences ou lacunes, ou encore l'absence d'une analyse réflexive.

Des critères d'évaluation et des niveaux d'exigence partagés

Trois principes réitérés par le président du jury guident le travail de l'ensemble du jury : l'exigence, l'équité et la bienveillance. Le jury s'appuie sur des critères précis et communs à l'ensemble des commissions d'oral pour évaluer les candidats. Une mise au point est faite tous les soirs, les présidents des commissions reviennent alors sur les évaluations de la journée, les moyennes sont comparées, les notes extrêmes et toute situation particulière font l'objet d'une discussion et d'une délibération. Le formulaire d'évaluation, utilisé par toutes les commissions, est joint en annexe de ce rapport à l'attention des candidats. Cette fiche reste inchangée depuis la session 2013.

Au risque de se répéter, le jury réaffirme la nécessaire maîtrise des notions de base des deux disciplines, au même titre que les contenus scientifiques. Certains candidats s'évertuent à prononcer un certain nombre de mots-clés (étude de cas, changement d'échelle, sélection de documents, capacités, évaluation formative, suivi des acquis des élèves, démarche inductive, activité en autonomie, construction par les élèves de la trace écrite, schéma, croquis...) sans jamais les expliciter, les définir et les illustrer. Le jury attend du candidat qu'il fasse la preuve de la maîtrise des termes employés. La problématisation de l'exposé du candidat doit d'ailleurs s'appuyer sur ces notions pour faire émerger une analyse scientifique de la question préalable. Le candidat dispose, à cet effet, de deux documents à caractère scientifique dans le dossier. Le jury attend en effet une mise au point scientifique, même courte, qui doit déboucher sur l'identification et la présentation des enjeux scientifiques de la question à enseigner. Les documents scientifiques du dossier doivent être, dès ce stade, exploités ou simplement sollicités. On ne peut les passer sous silence, ils sont aussi une aide pour le candidat.

Le jury attend du candidat une lecture critique et méthodique des extraits de deux manuels. L'objectif est de montrer et d'expliquer les choix des auteurs, de montrer et expliquer les démarches privilégiées par les auteurs, de vérifier la conformité aux programmes de ces

propositions, de souligner les points forts et les faiblesses du projet pédagogique proposé... Le jury n'exige pas une comparaison linéaire des documents, reposant notamment sur la nature des documents, mais attend plutôt une réelle comparaison des démarches proposées.

Attente légitime pour ce concours interne, le jury demande au candidat (qui exerce déjà ou a exercé dans des classes) une proposition de découpage de la séquence en séances mais aussi l'explicitation assez fine d'une partie du projet pédagogique, d'une séance par exemple, qui s'appuierait sur l'utilisation d'un des documents – au moins – fournis dans le dossier. Le candidat peut également choisir un document pour montrer ce qu'il est en mesure d'en faire avec les élèves. Le jury souhaite inciter les candidats à ne pas se contenter de titres de séances mais de tenter, même succinctement, de proposer un scénario pédagogique en mobilisant un ou deux documents parmi ceux présents dans le dossier fourni aux candidats.

Les grands absents sont, le plus souvent, les élèves ! Comme l'an dernier, le discours des candidats fait la part belle au professeur tandis que les élèves sont peu présents dans les propositions de séances ou séquences. Au regard des oraux, la pratique du cours dialogué est encore dominante : le professeur reste omniprésent, il est l'acteur principal de la leçon, celui qui fait l'essentiel. Il convient de prendre le contre-pied de ce constat. Qu'est-il demandé aux élèves ? Qu'attend le professeur de ses élèves ? Quelles tâches doivent-ils réaliser ? A partir de quelles consignes, de quels supports, et dans quel cadre ? Les objectifs d'apprentissage (contenus, capacités, méthodes) sont-ils partagés en amont avec les élèves ? S'il s'agit d'un travail en autonomie, est-ce une tâche à réaliser individuellement, en binômes, en groupes ? Dans ces deux dernières situations, l'un des objectifs d'apprentissage est-il un travail coopératif ou collaboratif ? Le numérique peut-il apporter une plus value pour les apprentissages ?

Dans ce schéma, il est indispensable de ne pas se contenter exclusivement d'un cours dialogué mais de mobiliser des situations d'apprentissage variées. Ces moments de travail en autonomie, individuel, en binômes ou encore en groupes ne peuvent pas rester absents d'un projet de leçon quand les programmes disciplinaires officiels préconisent de travailler par compétences et de différencier les apprentissages. Les capacités mentionnées dans nos programmes de collège et la grille de « capacités et méthodes », livrée en préambule de tous les programmes de lycée, sont là pour en témoigner. Ces moments de travail en autonomie sont des moments privilégiés pour s'assurer que tous exercent des capacités, construisent des compétences et sollicitent leur autonomie intellectuelle. Bien entendu, le candidat ne peut échapper à la notion de progression des apprentissages, d'où l'importance notamment de replacer sa leçon dans un cadre plus vaste, de rappeler les pré-requis ou les acquis de la classe précédente ou des chapitres précédents.

Les évaluations proposées par les candidats restent très classiques, essentiellement sommatives, réalisées en fin de chapitre et construites sur le format des épreuves d'examen, DNB ou Baccalauréat. Elles reflètent un manque de réflexion sur la diversité des pratiques d'évaluation et leurs finalités. Le jury invite les candidats à bâtir des évaluations plus variées qui prennent en compte les compétences évaluées aux examens plutôt que conçues comme des calques de l'examen lui-même. L'analyse du document lié aux pratiques de classe n'est guère plus satisfaisante, le jury doit souvent se contenter de paraphrase parfois, d'un commentaire rapide et

très général souvent, quand ce document n'est pas tout simplement oublié ou sacrifié faute de temps.

A cette session 2015, l'interrogation sur les enseignements connexes (éducation civique et ECJS mais aussi histoire des arts) ne permet pas de dresser un tableau très optimiste. Ces programmes, comme l'organisation de l'enseignement d'histoire des arts, restent parfois encore méconnus. Le jury s'étonne que des candidats ignorent jusqu'à l'existence de la charte de la laïcité, et sont incapables de définir cette notion de laïcité pourtant incontournable du modèle républicain français. Les descriptions de projets déjà conduits ou le recours à des situations de classes précises sont rares. Les mises en activités sont trop souvent absentes ou à peine évoquées. Certains candidats « lancent un débat » sans que le jury n'en connaisse les objectifs, les finalités, les modalités, les éventuels documents supports livrés aux élèves... Rappelons que les enseignants d'histoire-géographie ont vocation cette année à enseigner l'EMC en collège et qu'ils ne sont pas moins légitimes sur cet enseignement dans les lycées généraux et technologiques.

Le jury note une connaissance du système éducatif moins lacunaire voire mieux assurée. Si certains candidats ne peuvent présenter quelques grands traits de la réforme du lycée et sont peu prolixes sur l'accompagnement personnalisé ou les enseignements d'exploration, les situations sont très variées. Quelques candidats très investis dans leurs missions sont présents dans l'enseignement et l'évaluation de l'histoire des arts, dans l'enseignement de l'Education civique ou de l'ECJS, voire dans les IDD, dans l'Accompagnement personnalisé ou encore dans les TPE. Ceux-là font preuve d'une très bonne connaissance de notre système éducatif comme des programmes de ces enseignements et d'une certaine créativité dans leur mise en œuvre. D'autres ne connaissent ni le fonctionnement d'un EPLE, ni les programmes disciplinaires, ni les contenus de l'éducation civique, d'ECJS ou encore l'organisation de l'enseignement et de l'évaluation de l'histoire des arts. Un constat renouvelé : certains continuent – pensent-ils – à faire de l'histoire des arts seuls, quand l'institution préconise un enseignement pluridisciplinaire et, par conséquent, un travail d'équipe, des regards croisés sur des objets d'étude partagés. La méconnaissance des textes règlementaires, du Bulletin officiel, est parfois criante, et les réponses stéréotypées servies au jury ne peuvent dissimuler cette situation.

Précisons une nouvelle fois que le recrutement est celui de professeurs en collège et en lycée. Le professeur certifié enseigne en collège ou en lycée, il n'est pas professeur de collège ou de lycée. Aussi ceux qui enseignent en collège sont invités à ne pas négliger ce qui doit se faire en lycée, et réciproquement.

3 - Préconisations et conseils aux candidats pour la préparation de l'oral

Les rapports tendent à se répéter d'une session à l'autre, c'est d'autant plus vrai quand le constat du jury reste proche de celui établi à la session précédente. Ce constat doit déboucher sur une réflexion des candidats pour se préparer à ce concours, lequel nécessite une préparation.

La première étape consiste sans doute à relire rigoureusement l'arrêté du 28 décembre 2009 fixant les sections et les modalités d'organisation des concours du certificat d'aptitude au professorat du second degré, ainsi que l'arrêté du 10 janvier 2012, modifiant le premier. Les candidats tireront grand profit à consulter le nouveau référentiel de compétences des métiers du professorat et de l'éducation qui s'impose désormais (référentiel du 01 juillet 2013-NOR : MENE 1315928A, arrêté du 1^{er} juillet 2013, paru au JO du 18 juillet 2013).

Le jury préconise d'effectuer un travail de fond sur les fondamentaux scientifiques didactiques et pédagogiques de nos disciplines, notamment sur la maîtrise des notions essentielles. Les candidats incapables de citer en connaissance de cause des noms de géographes comme d'historiens restent trop nombreux. La fréquentation régulièrement et réelle des revues de vulgarisation est un impératif. Il s'agit aussi de connaître les ressources. Trop de candidats sont capables d'évoquer le site « géoconfluences » sans pouvoir parler de cette ressource numérique fort riche. Cette question des sources devient ici d'autant plus essentielle que le jury doit contribuer au recrutement de professeurs d'histoire et géographie.

Au-delà d'une mise à jour des connaissances, cette préparation doit être l'occasion d'engager une attitude réflexive sur ses pratiques pédagogiques. Une première étape consiste à s'engager dans la lecture régulière de manuels scolaires sans doute, mais aussi des ressources pédagogiques comme des outils d'aide à la mise en œuvre des programmes et des ouvrages de pédagogie et de didactique. La meilleure manière de poursuivre cette préparation est le quotidien de la classe, encore faut-il s'évertuer à élaborer des outils de pilotage de son enseignement, des fiches de préparations de leçon notamment. Elles doivent expliciter au moins les problématiques choisies, les notions indispensables, les capacités à travailler, et les types d'activités confiées aux élèves, sans oublier un minutage par exemple des différents temps de la séance qui est déterminant pour mieux rythmer la leçon, mobiliser l'attention des élèves et susciter leur curiosité, les mettre au travail, et les amener à s'investir dans les apprentissages déterminés par le professeur. C'est une analyse réflexive sur ses pratiques qu'il est vital d'engager et de pratiquer pour espérer réussir le concours. Il est utile de préciser ici que l'outil numérique comme la question de l'hétérogénéité de classe - et par conséquent la différenciation pédagogique - ou encore la remédiation, restent des champs qu'il convient d'investiguer davantage, des voies qu'il faut emprunter et des opportunités à intégrer dans les travaux présentés. A ce stade, il n'est pas possible de faire l'économie d'une réflexion sur les pratiques d'évaluation, pour mieux intégrer l'évaluation des compétences, développer l'évaluation formative et mettre en œuvre un suivi des acquis des élèves.

Les candidats pourront également tirer profit d'une observation de collègues en classe ou de visite de collègues dans leurs classes. Il s'agit ici de profiter de l'expérience des collègues voire de l'équipe disciplinaire. C'est une initiative formatrice à plus d'un titre. Le jury attend du candidat qu'il soit honnête. L'honnêteté intellectuelle est préférable aux stratégies d'évitement comme au « délayage de réponses alambiquées et hors-sujet ». Le jury pardonnera d'autant plus facilement quelques lacunes aux candidats qui reconnaissent leur ignorance sur telle ou telle notion, plutôt que de chercher à répondre absolument et à « occuper le terrain ».

Le niveau exigé à ce concours est adapté à des personnes qui travaillent à l'année ou exercent des remplacements sur des durées plus ou moins longues, et qui ne peuvent s'investir à temps plein dans la préparation d'un concours. Il n'en reste pas moins un concours exigeant. Si le jury a à cœur d'être bienveillant, il s'efforce également d'être rigoureux dans son travail et son évaluation des candidats.

A l'occasion de ce rapport de la session 2015, le jury espère être entendu. Il reste aux candidats à tirer profit de ce constat, des recommandations et des conseils qui sont formulés pour s'inscrire dans un parcours de réussite à la session prochaine.

Rapport réalisé par : Olivier GRENOUILLEAU, IGEN, président du jury – Françoise JANIER-DUBRY, IA-IPR, secrétaire générale – Luis SERRA, professeur certifié, secrétaire général adjoint ; Frédéric DURDON, professeur certifié, secrétaire général adjoint Laurent MARIEN, IA-IPR – Gaël REUZE, IA-IPR – Michel ROQUES, IA-IPR – Anne STRASSER, IA-IPR.

Annexe : formulaire d'évaluation, utilisé par toutes les commissions

DOCUMENT DE TRAVAIL CAPES Interne et CAER PC HISTOIRE - GEOGRAPHIE Session 2015	Nom patronymique :
	Prénom(s)
	Nom usuel :

Epreuve orale d'admission

Date :	Heure de passage
Commission : 1 2 3 4 5 6 7 8 9 10 11 12 13 14 15 16 17 18 19 20 21 22	

Dossier : Collège/ Lycée Histoire/Géographie	Classe (niveau) : SUJET :
---	------------------------------

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
1/ Corpus documentaire : exploitation et entretien						
A : Compétences disciplinaires						
- Maîtrise des notions, du vocabulaire spécifique et absence de contresens						
- Maîtrise des connaissances scientifiques						
- Connaissance des textes de référence en usage dans la discipline						
B : Compétences didactiques						
-Utilisation pertinente du dossier fourni (intégrant un regard critique)						
-Pertinence de la problématique et des objectifs						
-Pertinence de la démarche pédagogique au regard des objectifs, du temps disponible						
-Pertinence de l'évaluation et capacité à mesurer les acquis des élèves						

Critères d'évaluation	Très insuffisant	Insuffisant	Satisfaisant	Très satisfaisant	Non évalué	Observations
2/ Entretien élargi -Bonne culture générale dans les disciplines n'ayant pas fait l'objet du corpus documentaire -Capacité à actualiser ses connaissances -Connaissance du système éducatif						
3/ Qualité de communication - Attitude du candidat - Qualité de l'expression et clarté du propos - Gestion du temps de l'exposé - Capacité d'écoute, de dialogue et de réactivité lors de l'entretien						

Appréciation de la commission :

Noms des membres de la commission		